



**PRÉFÈTE
DU RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°69-2024-114

PUBLIÉ LE 25 AVRIL 2024

Sommaire

69_Centre Hospitalier Saint Cyr /

69-2024-04-22-00002 - Décision portant délégation de signature (1 page)

Page 3

69_Centre Hospitalier Saint Cyr

69-2024-04-22-00002

Décision portant délégation de signature

Consultez le document applicable sur la plateforme qualité de l'établissement

La Directrice du Centre hospitalier de ST-CYR-AU-MONT-D'OR (Rhône) ;

Vu l'article L 6143-7 du Code de Santé Publique ;

Vu les articles D 6143-33, D 6143-34 et D 6143-35 du code de la santé publique relatifs aux délégations de signature ;

Vu l'arrêté de la Directrice générale du centre national de gestion du 26 janvier 2024, nommant Madame Anaïs JEHANNO directrice du Centre hospitalier spécialisé Saint-Cyr-au-Mont-d'Or à compter du 29 janvier 2024 ;

Vu la décision n°129-2024 du directeur du Centre hospitalier de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or portant délégation de signature à Monsieur Yves ROZET-BILLET ;

Vu l'organigramme de l'équipe de direction à la date du 21 mars 2024 ;

DECIDE :

Article 1 La décision 129-2024 susvisée est abrogée.

Article 2 **Délégation permanente** est donnée à **Monsieur Yves ROZET-BILLET, infirmier cadre supérieur de santé chargé des fonctions de directeur des soins, de la qualité et des relations avec les usagers,** pour signer :

-les courriers et documents, ordres de missions (frais de déplacement) et conventions de stages, en lien avec les dossiers gérés par la direction des soins ;

-les courriers et documents ayant trait à la direction de la qualité et des relations avec les usagers à l'exception de ceux ayant une particulière importance (notamment parmi les courriers adressés à des autorités extérieures).

Article 4 La présente décision sera publiée au Recueil des actes administratifs du département du Rhône.

St Cyr, le 22 avril 2024

La Directrice

Anaïs JEHANNO



Copies :

- Intéressé (dossier)
- Trésorier
- Equipe de direction

